



Conseil économique et social

Distr. générale
12 février 2008
Français
Original : anglais

Reprise de la session d'organisation de 2008

29 et 30 avril 2008

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmation des candidatures et nominations**

Élection de 21 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Note du Secrétaire général

Additif

1. En application de ses résolutions 1982/67 et 1985/71, le Conseil économique et social doit élire, à la reprise de sa session d'organisation de 2008, 21 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2009, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2008 à l'expiration du mandat des membres suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Chine, Fédération de Russie, Italie, Liban, Malte, Namibie, Ouganda, Panama, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sri Lanka et Suède. Il existe en outre au sein du Groupe de travail deux sièges vacants dans le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et trois sièges vacants dans le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, à occuper par des membres dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 2008.

2. Les sièges vacants doivent être pourvus comme suit :

Cinq membres à choisir parmi les États d'Afrique;

Trois membres à choisir parmi les États d'Asie;

Un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale;

Trois membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Neuf membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

3. On trouvera la composition du Groupe de travail en 2008 dans l'annexe à la présente note.



Annexe

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

(34 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2008

Neuf membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud* (2008), Bénin (2009), Burundi (2009), Namibie* (2008), Nigéria (2009), Ouganda* (2008), Sénégal* (2008), Tunisie (2009), République-Unie de Tanzanie* (2008)

Sept membres représentant les États d'Asie

Chine* (2008), Chypre (2009), Liban* (2008), Sri Lanka* (2008)

Trois membres représentant les États d'Europe orientale

Fédération de Russie* (2008), Pologne (2009), Slovaquie (2009)

Six membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Brésil (2009), Panama* (2008)

Neuf membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (2008), Italie* (2008), Malte* (2008), Portugal* (2008), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* (2008), Suède* (2008)

* Membre sortant.

^a Il existe trois sièges vacants dans ce groupe à occuper par des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2009.

^b Il existe quatre sièges vacants dans ce groupe : deux sièges à occuper par des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2008 et deux sièges à occuper par des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2009.

^c Il existe trois sièges vacants dans ce groupe à occuper par des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2008.